

Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Yvelines

Annexe 3
Liste des parcours scolaires particuliers en collège
Rentrée scolaire 2021

LES PARCOURS SCOLAIRES PARTICULIERS EN COLLEGE (CRITERE DE DEROGATION 6 - COMMISSION PEDAGOGIQUE)

• 6ème Sections internationales

- collège Martin Luther King à Buc
- collège Pasteur à la Celle-Saint-Cloud
- collège Pierre et Marie Curie au Pecq
- collège J.B. de la Quintinye à Noisy le Roi
- collège Les Hauts Grillets à Saint-Germain-en-Laye
- collège Marcel Roby à Saint-Germain-en-Laye
- collège International à Saint-Germain-en-Laye

• 6ème Franco-allemand

- collège franco-allemand à Buc
- 6ème Musique : classes à horaires aménagés en musique (CHAM)
- collège Auguste Renoir à Chatou
- collège Jules Ferry à Mantes-la-Jolie
- collège Jean Jaurès à Poissy
- collège Claude Debussy à Saint-Germain-en-Laye
- collège Jean-Philippe Rameau à Versailles
- 6ème Danse : classes à horaires aménagés en danse (CHAD)
- collège Jules Ferry à Mantes-la-Jolie
- collège Jules Verne aux Mureaux
- collège Claude Debussy à Saint-Germain-en-Laye
- collège le Village à Trappes
- collège Jean-Philippe Rameau à Versailles
- 6ème Théâtre : classes à horaires aménagés en théâtre (CHAT)
- Collège Blaise Pascal à Plaisir
- 6ème Sport : classes à horaires aménagés en sport (CHAS)
- Collège le Corbusier à Poissy

Pour chacune de ces formations, l'élève doit préalablement retirer un dossier auprès de l'établissement concerné pour être convoqué à des épreuves de sélection. Les parcours ne figurant pas sur cette liste (sections sportives des collèges et sections bi-langues) ne sont pas concernées car elles ne relèvent pas d'une demande de dérogation.